



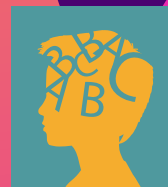
DA MDA

DIRECTION

AUTONOMIE

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



Vous pouvez compter sur mon engagement en faveur des Yvelinois.

M. Aubert



« Je suis personnellement très attachée à ce que chaque Yvelinois puisse avoir le choix de vieillir à domicile ou dans un établissement de qualité. Nous y travaillons chaque jour. »

MARIE-HÉLÈNE AUBERT

Conseillère Départementale,
2^e Vice-présidente du
Département des Yvelines
déléguée à l'Autonomie et
la Coopération décentralisée

Le Département des Yvelines a fait le choix depuis des années, d'une **politique autonomie ambitieuse** de proximité et de polyvalence dans les réponses en direction des seniors et des personnes en situation de handicap.

Les missions et travaux de la Direction Autonomie Maison Départementale de l'Autonomie (DA MDA) s'inscrivent dans le respect du libre arbitre des usagers, l'amélioration continue de la qualité de service en partenariat avec les nombreux acteurs du territoire.

En 2022, le Département des Yvelines a consacré un budget de fonctionnement de **302 M€** à destination de près de **117 000** bénéficiaires Yvelinois seniors ou en situation de handicap.

Face au défi du vieillissement qui est devant nous et afin de soutenir le souhait du plus grand nombre de vivre à domicile dans les meilleures conditions de sécurité, de convivialité et de soutien, le Département des Yvelines s'appuie sur deux leviers forts :

- la création de l'**Agence AutonomY**, première agence départementale de France dédiée au maintien à domicile et son écosystème, qui œuvre depuis plus d'un an à :

- > renforcer les actions des services d'aide à domicile,
- > ouvrir à l'année les dispositifs de liens sociaux (YES+),
- > améliorer le nombre d'adaptations des logements,
- > améliorer l'accès à l'information à travers une plateforme numérique dédiée au maintien à domicile,
- > animer un collectif de villes des Yvelines (Villes Amies des Aînés) prêtes à s'engager dans une réflexion transversale et structurante d'adaptation de leur territoire face aux enjeux du vieillissement à travers son offre de mobilité, de transport, de culture, de loisirs ou encore de soins.





« Les missions et travaux de la direction s'inscrivent dans le respect du libre arbitre des usagers, l'amélioration continue de la qualité de service en partenariat avec les nombreux acteurs du territoire. »

EMMANUEL SOURIAU
Directeur de l'Autonomie
Maison départementale
de l'autonomie

● la création d'un observatoire des besoins relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), en matière de qualité de service, de créations de places pour orienter la politique du Département.

Le souhait d'une diversification de solutions alternatives à l'accueil en établissement médico-social va se concrétiser dans le cadre d'une nouvelle programmation lancée en 2023.

La DA MDA maintient son engagement envers les Yvelinois pour une amélioration continue de la **qualité des réponses et des délais de traitement des demandes**.

Outre ces services et offres spécialisés, l'enjeu pour le Département est de veiller à ce que les personnes aient la capacité d'avoir le choix entre une vie à domicile ou en établissement de qualité.



« TEMPS FORTS 2022 »

Le Département s'est mobilisé tout au long de l'année 2022 dans la perspective d'une politique autonomie au plus près des besoins des plus fragiles.



Lancement de la programmation pour personnes en situation de handicap 2023-2028

- Création de 454 places et un coût de fonctionnement annuel de 10 M€

Aides à l'investissement votées pour un montant de 50 M€ dédiés :

- La construction de l'Institut du Sport Para Connecté (ISPC) à Bécheville
- La reconstruction d'un EHPAD à Vélizy de l'association « Chemins d'Espérance » (92 places)
- La restructuration de l'USLD du Centre hospitalier du Vésinet
- La reconstruction du FAM et du foyer de vie de la Fondation Anne de Gaulle à Montigny-le-Bretonneux
- La restructuration du foyer d'hébergement et foyer de vie d'Ecquevilly (58 places)



©CD78

Rencontres des communes et des villes – partenariat

- Rencontres de la DA MDA avec les communes et les centres communaux d'action sociale (CCAS) des Yvelines
- Commission plénière de la CDAPH et formation sur la PCH et la malvoyance
- Commission plénière de la CDAPH dans l'établissement Vivre ensemble sur la surdité et la malentendance



Vue d'architecte du futur bâtiment de l'ISPC qui ouvrira en 2026 aux Mureaux.

© Groupement Moon safari - images archigraphi

Pilotage des Pôles autonomie Territoriaux

- Renouvellement de la délégation de gestion des Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) confiée à quatre gestionnaires associatifs du secteur pour la période 2023-2027



© istock

Habitat inclusif

- Appel à candidatures et sélection des porteurs de projets
- Colloque du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) sur l'habitat inclusif
- Signature publique de l'accord pour l'habitat inclusif entre le Département, la Préfecture et la CNSA



Satisfaction des usagers

- Campagne de satisfaction usagers MDPH

SEGUR attractivité des métiers

- Webinaire avec les gestionnaires des SAAD sur la thématique « l'aide à domicile un secteur en évolution »
- Modernisation et la professionnalisation des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sur le territoire des Yvelines
- Orientations budgétaires 2023 : prise en compte de l'inflation dans le taux d'évolution des prestations en établissement, financement de la réforme « Ségur » et ouverture sur les ressources nécessaires en lien avec la hausse des prix de l'énergie

Accessibilité

- Déploiement de Picto access dans les Yvelines
- Bascule des appels téléphoniques des PAT vers Allô autonomie 0 801 801 100 (prix d'un appel local)

Innovations

- Ouverture de ma MDPH en ligne
- Création d'espaces numériques dans les PAT



Handicap : le nouveau service « MDPH en ligne » accélère le traitement des demandes

Le Département des Yvelines et la Maison Départementale des personnes handicapées ont lancé, avec la CNSA, le service MDPH en ligne. Il permet aux personnes en situation de handicap d'accomplir et de suivre leurs démarches directement depuis chez elles. Ce nouveau service permet de réaliser des demandes d'aide à la vie quotidienne, professionnelle, sociale, étudiante ou scolaire.

Il est :

- **Plus accessible** : disponible 24h/24 et 7j/7 depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.
- **Plus simple** : il offre la possibilité de transmettre en ligne toutes les pièces justificatives.
- **Plus rapide** : les délais de traitement sont raccourcis grâce au téléservice.
- **Plus sécurisé** : il permet de suivre la demande, à tout moment, « depuis son espace personnel ».

► mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78

P 2 et 3 ÉDITO

P 4 et P 5 TEMPS FORTS 2022

P 6 MA MDPH EN LIGNE

P 7 SOMMAIRE

P 8 MISSIONS DE LA DA MDA ET ORGANISATION TERRITORIALE

P 9 CHIFFRES CLÉS 2022

P 10 BUDGET 2022

P 11 PARTENAIRES DE LA DA MDA

P 12 et P 13 OBSERVATOIRE DES BESOINS

P 14 LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE AUTONOMIE

PARTIE 1

P 15 FAVORISER LE SOUTIEN À DOMICILE

P 16 LES AIDES ET DISPOSITIFS QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

P 17 FOCUS - LES DÉMARCHES INNOVANTES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

P 18 FOCUS - ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE ET LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES POUR RELEVÉ LE DÉFI DE L'AUTONOMIE

PARTIE 2

P 19 HANDICAP : ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA VIE, DE L'ENFANCE AU 4^E AGE

P 20 DES ORIENTATIONS ET SOLUTIONS POUR TOUS

P 21 FOCUS - CONTRIBUER À L'INCLUSION SCOLAIRE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

P 22 FOCUS - FAVORISER LES MOBILITÉS

PARTIE 3

P 23 PROPOSER DES HÉBERGEMENTS ET SERVICES ADAPTÉS

P 24 RENFORCER L'OFFRE DANS LES YVELINES

P 26 FOCUS - DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

PARTIE 4

P 27 DES ÉVOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

P 28 ADAPTER LES SERVICES ET LES OUTILS AUX BESOINS DES USAGERS

P 29 FOCUS - LES INDICATEURS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE SERVICE

PARTIE 5

P 30 PERSPECTIVES 2023

P 31 BILAN ET PERSPECTIVES 2023

P 34 et P 35 GLOSSAIRE DA MDA

MISSIONS DE LA DA MDA ET ORGANISATION TERRITORIALE



Objectif global :
Respecter le choix des usagers en proposant des services de qualité

Les missions de la DA MDA

Évaluer les besoins

- Sensibiliser, informer et communiquer
- Accueillir, orienter, évaluer
- Animer le territoire

Décider et verser des prestations

- Instruire et notifier les droits
- Contrôler l'effectivité des dépenses
- Gérer les contentieux

Gérer les services et les ESMS

- Planifier l'offre
- Autoriser, contractualiser et tarifier
- Contrôler la qualité et promouvoir la bientraitance

Priorités 2022 de la DA MDA

Permettre le choix parmi un panel de solutions

Proposer des solutions de services : accompagner la vie autonome à domicile

Garantir la qualité de services : réduire les délais

Moderniser l'organisation de la DA MDA et optimiser les dépenses

En 2017, le Département des Yvelines a créé 8 Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) : de véritables guichets de proximité pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, enfants et adultes.

La gestion des PAT est confiée à des partenaires engagés depuis de nombreuses années auprès de ces publics. L'ensemble des PAT est joignable au numéro unique **Allô Autonomie 0 801 801 100**.

Les professionnels des PAT ont pour mission d'accueillir, écouter, informer, orienter et évaluer les besoins des usagers. Ils les accompagnent dans le dépôt de leur demande et leur notifient la décision de la DA MDA.

Parcours d'une demande

Difficultés rencontrées :

pour se déplacer, se loger, étudier, travailler, prendre ses repas, payer son hébergement...

Prestations individuelles adaptées aux besoins

(APA, PCH, RQTH, CMI, orientations en ESMS...)

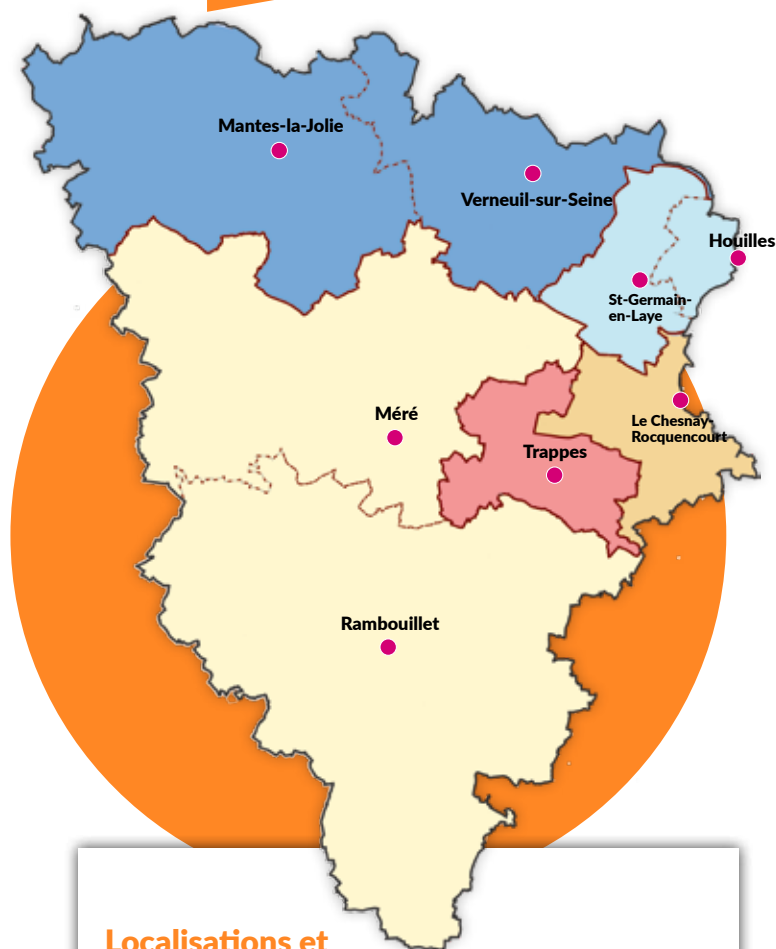
Dépôt de la demande

Instruction

Décision

Évaluation

Les Pôles autonomie Territoriaux au 1^{er} mars 2023



Localisations et délimitations des PAT

Seine Aval

Boucle de Seine

Grand Versailles

Saint-Quentin

Terres d'Yvelines



117 000
bénéficiaires seniors
(PA) ou en situation
de handicap (PH), soit
8 % de la population
yvelinoise



302 M€

consacrés à l'autonomie,
soit 25 % du budget
de fonctionnement du
Département, une augmentation
de 6 % liée principalement à des
décisions de l'État :

- les évolutions tarifaires des prestations réalisées par les SAAD dont l'instauration du tarif « plancher » national,
- la réforme Ségur dans les ESMS PH,
- la montée en charge de la PCH parentalité,
- les financements complémentaires versés à certains SAAD pour améliorer la qualité des interventions auprès des usagers et l'accessibilité (zone rurale, zone QPV),
- les nouvelles actions mises en œuvre par l'agence AutonomY.

90 %

des bénéficiaires sont à domicile et
10 % en établissement



115 000

décisions individuelles
(seniors et PH), en
augmentation de 6 %



105 jours

délai moyen de traitement
d'une demande, délais en
diminution de 15%

200 000

contacts et accueils usagers
(10 % d'augmentation),
dont 50 % en
accueil téléphonique



Près de **15 700** places
en hébergement et services sur
le territoire des Yvelines pour 236
structures



74 %

d'usagers PH satisfaits
dans les Yvelines



2 %

des décisions (seniors
et PH) font l'objet
d'un recours, en baisse
de 14 %



185

Services
d'Accompagnement
et d'Aide
à Domicile

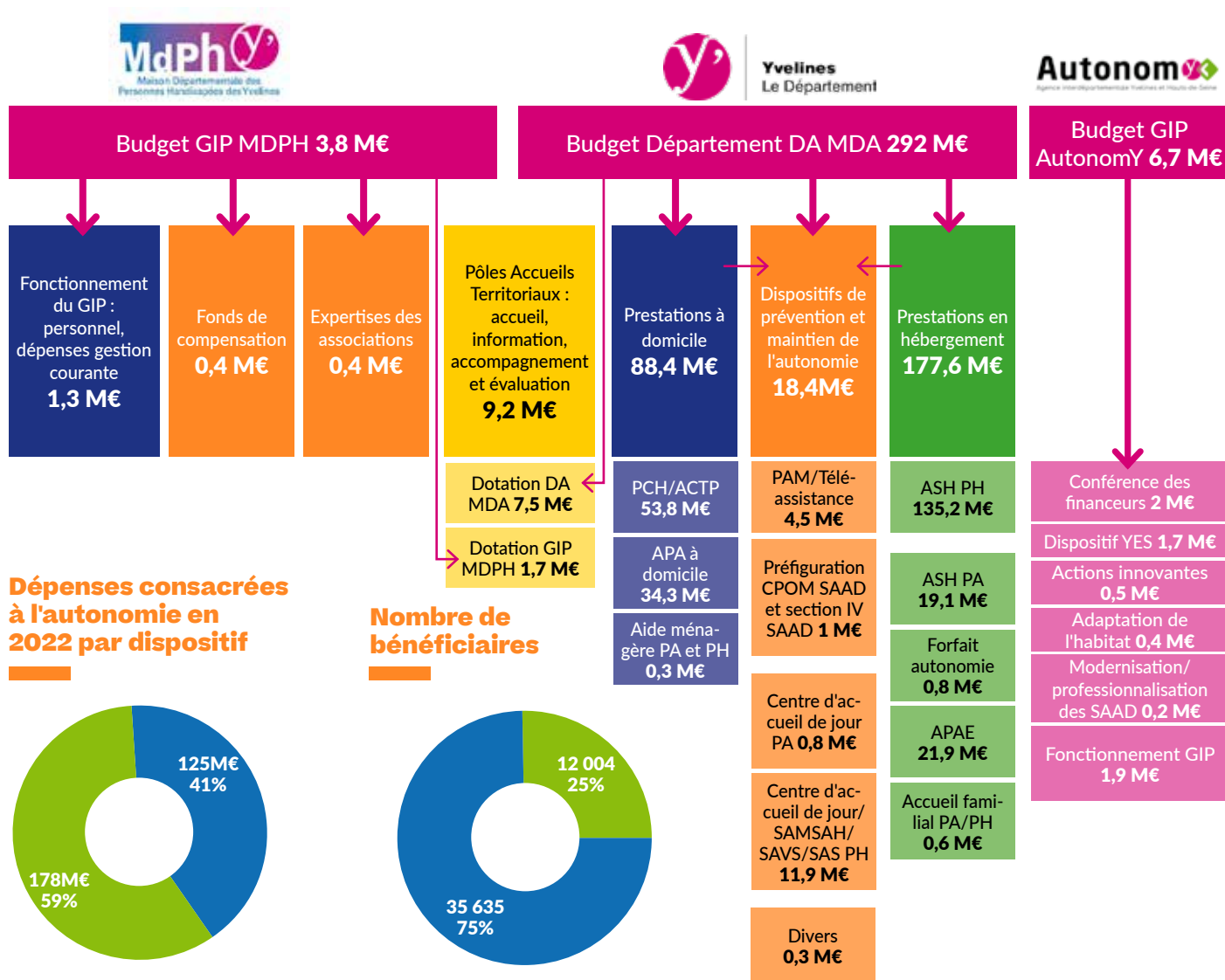


BUDGET 2022

Le budget de l'autonomie s'élève en 2022 à **302 M€** en dépenses de fonctionnement et **50 M€** en dépenses d'investissement votées.

Chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, le Département des Yvelines exerce ses missions en coordination avec de nombreux partenaires, tout en maîtrisant ses dépenses dans un contexte fortement inflationniste.

Budget de fonctionnement consacré à l'autonomie en 2022 : 302M€, +6 %



PARTENAIRES DE LA DA MDA

Les équipes de la DA MDA travaillent en étroite collaboration avec une multitude d'acteurs aux niveaux national, régional, départemental et local, afin de trouver les solutions les plus en adéquation avec les besoins des personnes.

Plusieurs instances et commissions se réunissent également afin d'organiser et prioriser les actions du secteur, porter la voix des usagers et les consulter ou encore statuer sur des demandes individuelles.

Le CDCA a un rôle consultatif et développe des actions de sensibilisation.

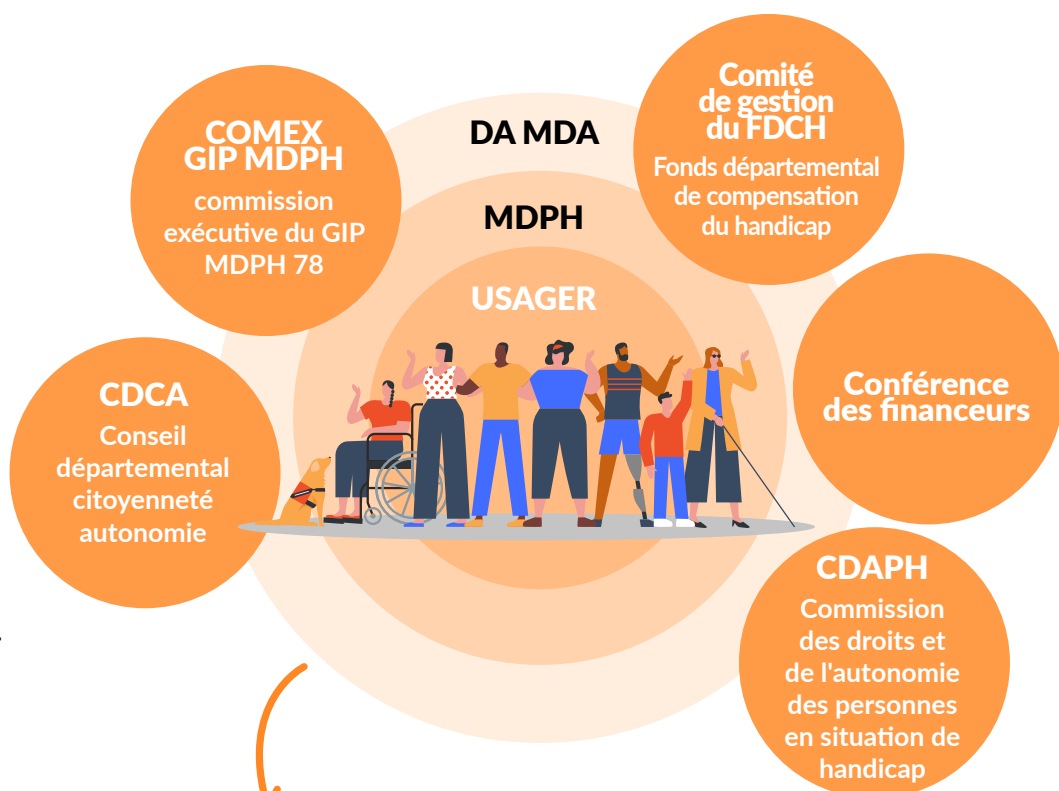
La Conférence des financeurs subventionne des actions de prévention de la perte d'autonomie

La CDAPH rend les décisions MDPH relatives aux enfants et adultes en situation de handicap (aide humaine, matériel adapté à la scolarisation, ULIS, orientations en établissements enfants ou adultes, aides ou allocations).

Le comité de gestion du FDCH accorde et finance des aides complémentaires à la PCH pour les personnes en situation de handicap.

La COMEX MDPH est l'instance délibérante du GIP et fixe la stratégie Handicap du Département.

Les principaux partenaires de la DA MDA et les commissions de la DA MDA



CNAV, MSA, 5^{ème} risque CNSA Préfecture DDETS
 ESMS GIP Autonomy Éducation nationale Associations ARS CAF
 TAD et autres Directions CCAS (mairies) Imprimerie nationale CPAM
 Autres Départements et MDPH Région Pôle et cap emploi
 CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé)

Le circuit d'une demande d'un usager nécessite souvent l'intervention de différents acteurs en interne mais également de partenaires externes, dans l'évaluation et la mise en œuvre des décisions.



LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS EST PLURIPARTENARIALE

Accompagnement des usagers

État (ESAT, MAS)
 Scolarité (Éducation nationale)
 ESMS (foyer de vie, SAAD)
 Employeurs...

Prestations individuelles

APA
 RQTH
 CMI...

OBSERVATOIRE DES BESOINS

Territoire d'environ **1,4 million d'habitants**, le Département des Yvelines fait face à une conjoncture sociale et sociétale d'ampleur dans le domaine de l'autonomie. Le rapport du Haut-Commissariat prévoit, à l'horizon 2050, deux défis distincts sur deux temporalités.

+50 %
de seniors âgés entre 75 et 85 ans, entre 2020 et 2040, décennies de l'intensification de l'adaptation de la société au vieillissement.

+60 %
de plus de 85 ans, entre 2030-2040 décennie du défi de la dépendance.

Les Yvelines comptent 1,4 million d'habitants (données INSEE 2023) dont :

23 %
de plus de 60 ans

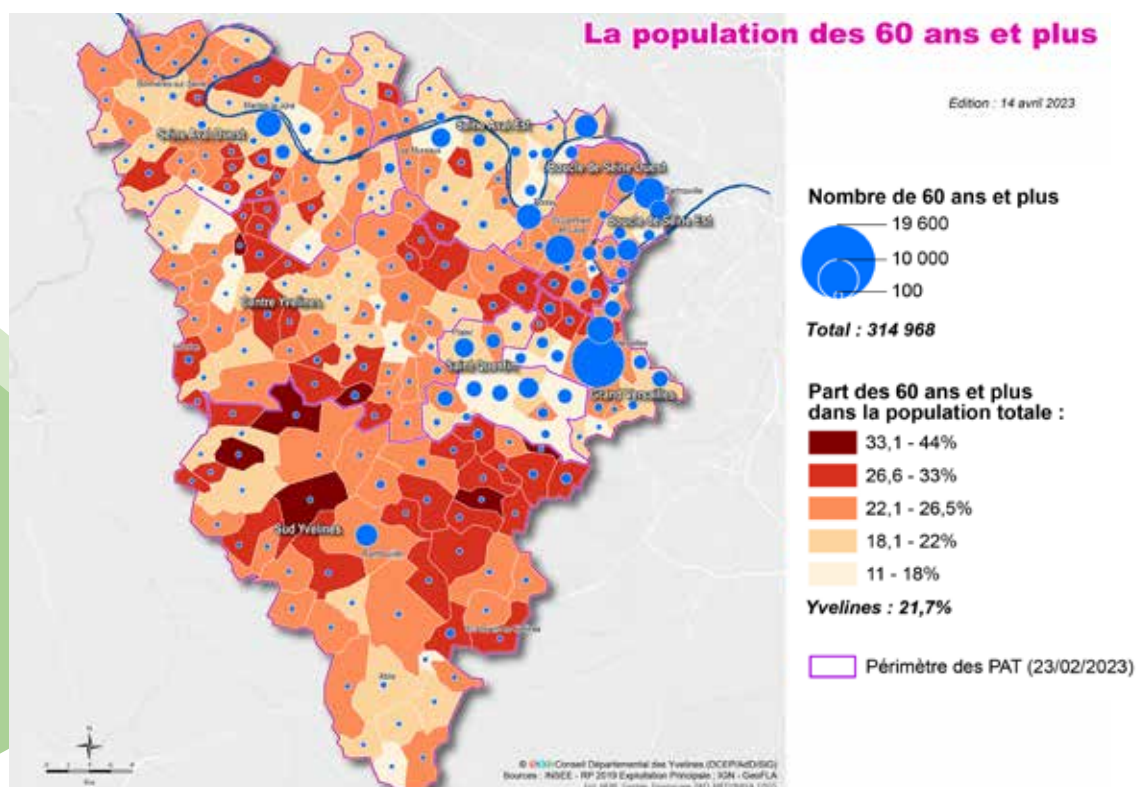
9 %
de plus de 75 ans

8 %
âgés et/ou en situation de handicap bénéficient d'une prestation à domicile ou en établissement

← Pour faire face à ces défis, le Département des Yvelines s'est doté d'un observatoire des besoins de la population permettant de construire et développer les solutions pour les années à venir.

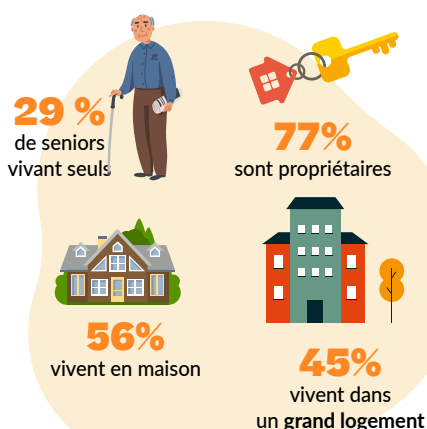
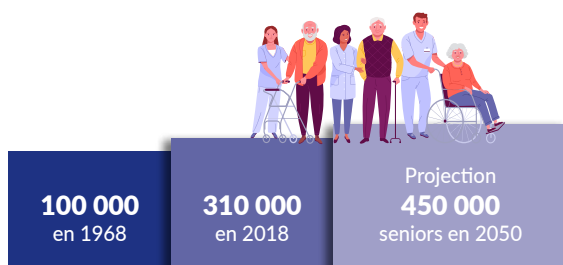
Devant un tel enjeu, le Département des Yvelines entend contenir la part des plus dépendants en agissant sur la prévention de la perte d'autonomie et faire évoluer son offre d'accompagnement pour répondre à une attente forte de rester vivre chez soi. Au centre des préoccupations du Département, le vieillissement précoce dans les zones dites prioritaires en politique de la ville, incite également à cibler les actions de prévention sur ces territoires fragilisés (portrait de territoire VADA).

Les seniors



chiffres clés Yvelines

Personnes de 60 ans ou plus



Indice de vieillesse* En 2018

80 seniors **pour** **100** jeunes



17 000 bénéficiaires de l'APA dont **2/3** de l'APA à domicile

28 000 €
revenu net annuel médian

Taux de pauvreté
6 %



Bénéficiaires de l'APA :
73 % de femmes,
59 % ont 85 ans ou +,
64 % sont à domicile

Les personnes en situation de handicap

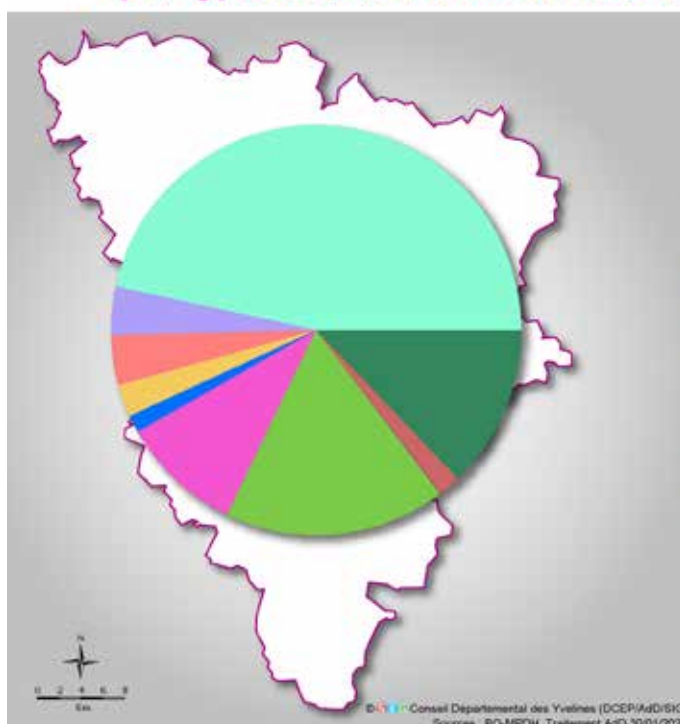
La carte présentant la répartition des personnes en situation de handicap enfants et adultes par type de déficiences montre une majorité :

- de déficiences intellectuelles,
- de déficiences motrices,
- et de troubles du spectre autistique.

► Pour en savoir + :
yvelines.fr/publication/portrait-de-territoire/

Répartition des personnes en situation de handicap par type de déficience sur le territoire des Yvelines

Au 31/12/2022



Type de déficience :

- Déficience intellectuelle (D1) (33 021)
- Déficience psychique (D2) (2 711)
- Déficience du langage et de la parole (D3) (2 796)
- Déficience de l'appareil auditif (D4) (1 796)
- Déficience de l'appareil oculaire (D5) (977)
- Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles (D6) (6 797)
- Déficiences motrices (D7) (12 409)
- Déficiences esthétiques (D8) (40)
- Polyhandicap (D10) (1 230)
- Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) (9 796)

Nombre total de personnes : 70 894

LES RÉSULTATS DE LA POLITIQUE AUTONOMIE



PARTIE 1

**P 15 FAVORISER LE SOUTIEN
À DOMICILE**

PARTIE 2

**P 19 HANDICAP : ACCOMPAGNER
TOUT AU LONG DE LA VIE, DE
L'ENFANCE AU 4^E ÂGE**

PARTIE 3

**P 23 PROPOSER DES
HÉBERGEMENTS ET
SERVICES ADAPTÉS**

PARTIE 4

**P 27 DES ÉVOLUTIONS POUR
UNE MEILLEURE QUALITÉ
DE SERVICE**

PARTIE 5

P 30 PERSPECTIVES 2023





PARTIE 1 **FAVORISER** **LE SOUTIEN** **À DOMICILE**

LES AIDES ET DISPOSITIFS **QUI ONT FAIT LEUR PREUVE**

- L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA D)
- La Prestation de compensation du handicap (PCH)
- La Conférence des financeurs
- La Téléassistance
- Le dispositif YES+

P 16

FOCUS - LES DÉMARCHES INNOVANTES AU SERVICE **DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

- La démarche Villes amies des aînés (VADA)
- Le développement de l'offre de services, la fluidité des parcours et la qualité de l'accompagnement

P 17

FOCUS - ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE **ET LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES POUR RELEVER** **LE DÉFI DE L'AUTONOMIE**

- L'Agence AutonomY : structurer et coordonner l'offre de services d'aide et de soins à domicile
- Renforcer l'attractivité des métiers

P 18

LES AIDES ET DISPOSITIFS QUI ONT FAIT LEURS PREUVES

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile (APA D)

Financée par le Département, l'APA D permet de financer les aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne en cas de perte d'autonomie.

Elle contribue au financement :

- d'une aide humaine en ayant recours à un service d'aide à domicile (SAAD) (48 %)
- de la téléassistance (14 %), de la pédicurie (13 %) et des produits d'hygiène (10 %)

chiffres clés

- **11 100** bénéficiaires de l'APA D
- **4 ans** délai moyen de perception de l'APA
- **34 M€** versés par le Département
- **10 400** décisions APA à domicile (+5 % vs 2021)
- **44 jours** délai moyen de traitement d'une demande pour un taux d'accord de 77 %



La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

est une aide financière personnalisée versée par le Département. Elle dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence du bénéficiaire

et permet de financer tout ou partie des frais liés aux besoins de compensation du handicap.



La conférence des financeurs

est composée des principaux organismes œuvrant dans la prévention de la perte d'autonomie des personnes. Un budget de 3 M€ est consacré chaque année sur 4 axes prioritaires : repérage des fragilités, déploiement d'une offre innovante, renforcement de

l'évaluation et accès à l'information.

Afin de soutenir les aidants, la Conférence a également engagé **223 K€** pour financer, entre autres, des Plateformes d'Accompagnement et de Répit (PFR).



©iStock



©iStock

Le dispositif YES+

YES+ (Yvelines Étudiants Seniors +) propose aux étudiants de réaliser des visites ou des appels de convivialité auprès des seniors isolés.

chiffres clés

- Un budget de **2M€**
- **1 800** seniors inscrits
- **85** jeunes en moyenne recrutés tous les mois comme agents de convivialité
- **27 000** visites à domicile (VAD) réalisées
- **35 000** appels téléphoniques de convivialité aux seniors

La Téléassistance

Afin de vivre à domicile en toute tranquillité, le Département offre un dispositif de téléassistance. Notre opérateur Vitaris permet d'offrir aux bénéficiaires des tarifs attractifs. Un service complémentaire d'appels de convivialité et d'assistance psychologique vient compléter l'offre.

chiffres clés

- Un budget de **0,4 M€**
- **13 600** inscrits pour **4 500** chutes solutionnées
- **18 000** appels contre l'isolement
- **259** communes participent, dont 88 prennent en charge la participation des usagers.

FOCUS LES DÉMARCHES INNOVANTES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Favoriser le bien vieillir et limiter la dépendance est un enjeu majeur des années à venir tout en répondant à l'aspiration des concitoyens à rester chez eux le plus longtemps possible, dans un environnement adapté et sécurisé.



© Patrick Forget / patrickforget.com

Le Département des Yvelines a obtenu mercredi 30 novembre 2022 le LABEL ARGENT « AMI DES AÎNÉS », à l'issue de l'expérimentation menée depuis un an avec 6 communes pilotes.

1 La démarche Villes amies des aînés (VADA)

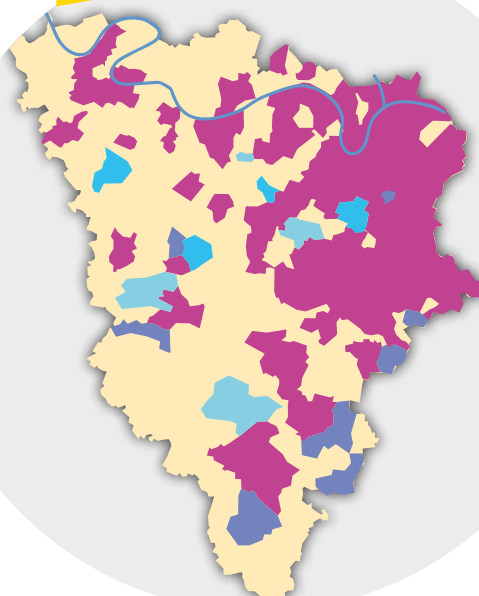
Convaincu que l'adaptation des territoires au vieillissement de la population s'appuie sur l'expertise d'usage des principaux concernés, à savoir les aînés, et la transversalité des réponses, le département des Yvelines s'est engagé dans la démarche Villes amies des aînés,

programme de l'Organisation Mondiale de la Santé. Il est le premier département de France à avoir obtenu le niveau argent du label « Ami des aînés ». 33 communes ont souhaité rejoindre la démarche et sont désormais accompagnées par le Département.

Fruit du portrait de territoire, la DA MDA anime un plan d'action départemental « politique globale vers les aînés » qui se décline en 5 axes :

- Communiquer et informer
- Faire en sorte que les seniors demeurent acteurs et citoyens
- Favoriser le lien social et la solidarité
- Adapter l'habitat
- Favoriser la culture et les loisirs

Les interventions des SAAD En 2022



2 Le développement de l'offre de services, la fluidité des parcours et la qualité de l'accompagnement

Face au vieillissement de la population et aux besoins afférents, le Département verse des financements complémentaires aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui opèrent sur son territoire pour :

- Améliorer la qualité de leurs interventions auprès des usagers.
- Assurer une meilleure couverture du territoire yvelinois, y compris en zone rurale et quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En effet, aujourd'hui, les interventions des SAAD se situent majoritairement à l'est du département.

Nombre de SAAD intervenus par commune en 2022*

10-72 (84 communes)	2-3 (4)
7-9 (8)	0 (159)
4-6 (4)	

Total : 223 SAAD Intervenants

FOCUS ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE ET LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES POUR RELEVER LE DÉFI DE L'AUTONOMIE



1

L'Agence AutonomY : structurer et coordonner l'offre de services d'aide et de soins à domicile

Avec un budget de fonctionnement interdépartemental Yvelines et Hauts-de-Seine de **13,4 M€**, dans le cadre de son objectif « Répondre à l'aspiration massive des seniors à bien-vivre et bien vieillir à domicile », **l'Agence AutonomY** intervient sur 5 axes :

Informier et conseiller pour répondre aux usagers

- Améliorer l'accès à l'offre
- Favoriser la bientraitance

Structurer et coordonner l'offre de services et de soin à domicile

- Sécuriser les parcours
- Proposer des bouquets de services pour les usagers

Renforcer l'attractivité des métiers

- Promouvoir les métiers
- Proposer des parcours d'orientation et de formation

Promouvoir l'autonomie et le bien vieillir

- Prévenir la perte d'autonomie
- Favoriser le lien social

Favoriser un habitat adapté et inclusif

- Adapter les logements
- Développer de nouvelles offres d'habitat

Source : Rapport d'activité 2022, Agence AutonomY

Le projet Phare 2023 porte sur l'habitat. Le Projet d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Facile » comprend deux objectifs majeurs :

1

Développer les soutiens à l'adaptation des logements : des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, des seniors autonomes dans une logique de prévention.

2

Sécuriser les parcours des usagers à travers un guichet unique pour accompagner les usagers à toutes les étapes de leur projet.

2

Renforcer l'attractivité des métiers

Le secteur médico-social connaît de fortes tensions en matière de personnel qui se sont amplifiées depuis la crise sanitaire. Le Département a réalisé fin 2021 une enquête auprès des gestionnaires des ESMS (PA/PH/Enfance/SAAD) qui a révélé qu'environ

13 %

de postes vacants.

3 M€

dotation versée par le Département aux ESMS



13 % des postes étaient vacants. Il ressort de cette étude plusieurs freins importants à l'attractivité de ces métiers et tout particulièrement : les niveaux de rémunération, le besoin de formations et l'aménagement des conditions de travail (pénibilité, horaires décalés...). L'État a mis en œuvre la réforme « Ségur » en 2021 prévoyant une revalorisation salariale (183 € net mensuel) pour l'ensemble des métiers dans les Établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap. Cette réforme n'a pas permis à date de lever les difficultés ci-dessus. Le Département a apporté sa contribution en versant aux ESMS

qui relèvent de sa compétence, une dotation de 3M€ et a attribué des primes aux salariés des PAT en reconnaissance de la diminution des délais globaux de traitement des dossiers déposés (630 K€ annuels).

De nombreuses actions ont été engagées par l'Agence AutonomY sur ce sujet : permanences de recrutement dans les Yvelines, pour faire converger l'offre et la demande (cabinet de conseil ressources humaines), cellule dédiée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), ou encore le salon E-TONOMY JOB organisé dans les Yvelines en octobre 2022.

PARTIE 2 : HANDICAP : ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA VIE, DE L'ENFANCE AU 4^E ÂGE



DES ORIENTATIONS ET SOLUTIONS POUR TOUS
P 20

**FOCUS – CONTRIBUER À L'INCLUSION SCOLAIRE
ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

- La scolarité
- L'emploi

P 21

FOCUS – FAVORISER LES MOBILITÉS

- Le PAM (pour aider à la mobilité)
- Les cartes mobilité inclusion (CMI)

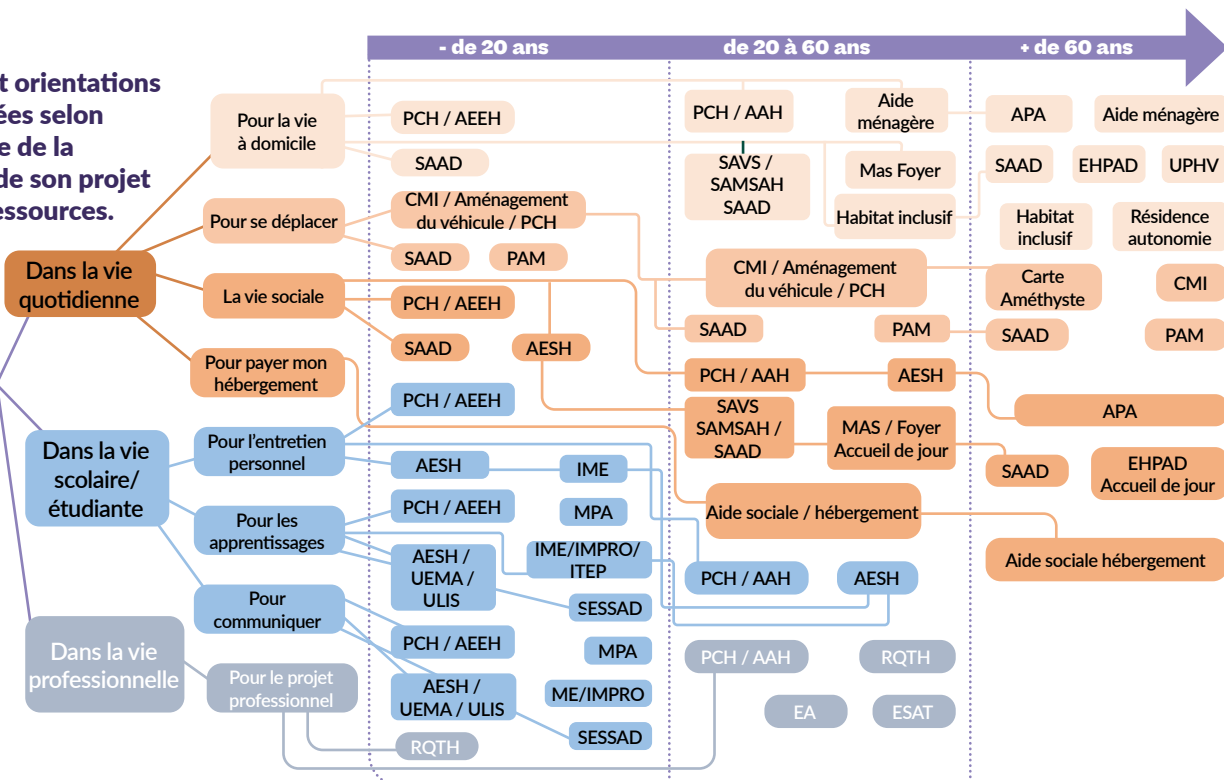
P 22

DES ORIENTATIONS ET SOLUTIONS POUR TOUS

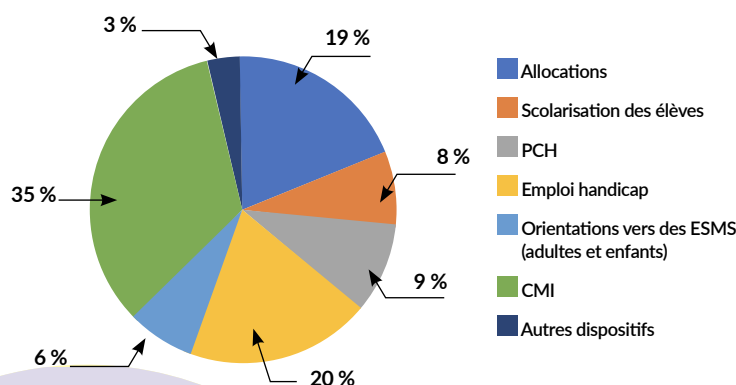
La DA MDA accompagne les usagers et leur propose une orientation adaptée en évaluant les besoins et en identifiant des solutions pour la scolarité, la formation, l'emploi ou encore la mobilité.

Les aides et orientations sont décidées selon l'autonomie de la personne, de son projet et de ses ressources.

J'ai besoin d'aide



Près de 100 000 décisions MDPH rendues



95 % des décisions concernent des personnes à domicile, et parmi celles-ci :

• **La Prestation de compensation du handicap (PCH)**
5 611 bénéficiaires (+9 %)
74 % sont pour des adultes, 26 % pour des enfants
186 bénéficiaires de la PCH parentalité

• **Le Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH) est doté de 0,4 M euros. 350 aides accordées**
dont les 3/4 correspondent à des :
- aides techniques (fauteuil roulant, prothèse auditive...);
- aménagements du logement (salle de bains, accessibilité...).

Garantir une réponse pour chaque situation



2 dispositifs de coordination ont été développés par l'État et regroupés dans une équipe « coordination handicap » :

• **Le Dispositif Intégré Handicap (DIH)**
qui permet d'apporter une réponse la plus adaptée aux personnes sans solution, en concertation avec l'ARS Île-de-France et d'autres partenaires à travers le dispositif d'orientation permanent (DOP) :

- 187 personnes sans solution accompagnées dans le cadre du DIH
- 118 Plans d'Accompagnement Globaux (PAG)

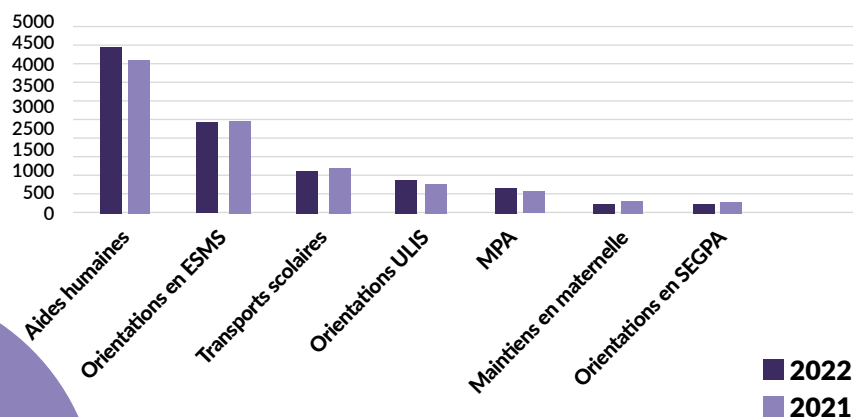
• **La communauté 360** dans la continuité de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) qui apporte une écoute et des réponses sur tous les aspects de la vie et qui vise à :
- accompagner les personnes et leurs aidants ;
- fédérer les acteurs afin de prévenir les risques de rupture de parcours.

FOCUS CONTRIBUER À L'INCLUSION SCOLAIRE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1 La scolarité

Un lien fort entre la Direction des services de l'Education nationale et les besoins des élèves en situation de handicap est un axe important de l'action de la DA MDA.

Évolution des décisions scolaires 2022-2021



21 500

décisions ont été rendues en 2022 (+ 9 %) en lien avec la scolarité des élèves en situation de handicap, dont :

4 450

aides humaines aux élèves handicapés (AHEH), (63 % mutualisées et 37 % individualisées)

3 040

orientations scolaires dont 812 orientations en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), 202 orientations en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), 262 maintiens en maternelle

9 630

décisions d'aides financières dédiées à la scolarité, dont :

7 580 décisions Allocations d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

2 050 décisions de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

2 660

orientations d'enfants en ESMS

640

matériel pédagogique adapté (MPA)

1 130

avis de transport scolaire

En 2022, une unité d'enseignement maternel autisme (UEMA) a ouvert et accueille de jeunes enfants. Par manque de places disponibles, 575 élèves sont en attente d'une place en Institut médico-éducatif (IME) et 921 élèves sur liste d'attente d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Ce besoin de prise en charge nécessite de la part de l'État, compétent sur ce type d'établissement, de créer des solutions complémentaires.

2

L'emploi

Le nombre de décisions portant sur l'emploi est en constante augmentation et représente 21 % des décisions rendues.

20 930 décisions emploi handicap,

+4 %, rendues majoritairement pour des orientations professionnelles en « milieu ordinaire » :

- 12 874 décisions de reconnaissance qualité travailleur handicapé (RQTH), soit + 25 %
- 8 056 décisions d'orientations professionnelles, soit - 23 %

Une offre d'accompagnement médico-sociale est proposée dans le cadre du dispositif de l'emploi accompagné en lien avec les partenaires dédiés (IHY et Service public de l'emploi).

FOCUS FAVORISER LES MOBILITÉS

1 Le PAM (Pour Aider à la Mobilité)

Le PAM est un service permettant de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en leur proposant une solution de transport adaptée. En 2022 :

4,12 M€ (2,44 M€ participation Île-de-France)

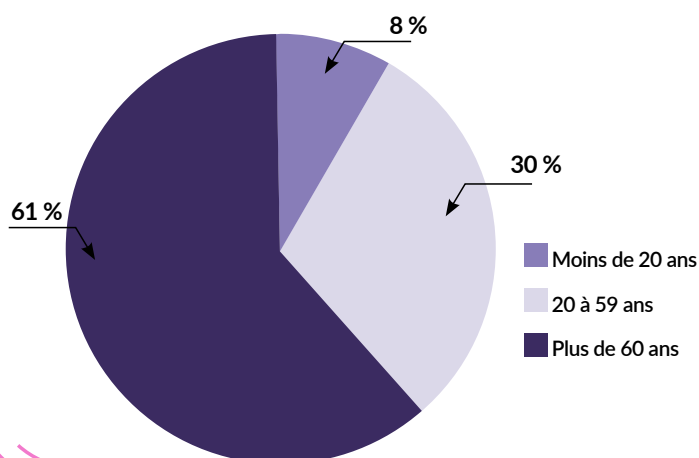
1 560 inscrits (1 360 fin 2021)

65 300 trajets (58 192 fin 2021)

Ce service sera régionalisé mi-2024 pour les Yvelines. Le Département des Yvelines a souhaité cette régionalisation permettant une politique tarifaire unifiée, un guichet unique et de nouveaux services auprès des usagers sur l'ensemble de la région Île-de-France.



Répartition des accords CMI par classe d'âge en 2022



2 Les cartes mobilité inclusion (CMI)

Les CMI sont des aides facilitant le déplacement des personnes.

3 cartes existent : Invalidité, Priorité, ou Stationnement. Elles représentent 35 % des décisions de la MDPH et sont en constante augmentation.



34 500

décisions Carte Mobilité Inclusion (CMI) dont :

- **18 200** CMI Invalidité ou Priorité
- **16 300** CMI Stationnement

A photograph of three elderly individuals, two men and one woman, smiling and looking towards the right. The woman in the foreground is wearing glasses and a light-colored shirt. The man next to her has a grey beard and is also wearing a light-colored shirt. The man in the background is wearing glasses and a patterned shirt. The background is slightly blurred, showing an indoor setting.

Partie 3 PROPOSER DES HÉBERGEMENTS ET SERVICES ADAPTÉS

RENFORCER L'OFFRE DANS LES YVELINES

- Programmation PH (2023-2027)
- Plan pluriannuel de restructuration de l'offre en établissements sociaux et médico-sociaux
- Habitat inclusif : ouverture des 1^{res} places

P 24

FOCUS - DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

- L'AgorHa de la Fondation Anne De Gaulle
- INNO ESMS

P 26

RENFORCER L'OFFRE DANS LES YVELINES

Le Département des Yvelines déploie une politique volontariste pour proposer des hébergements et services modernes et adaptés aux besoins et aspirations des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Programmation PH (2023 - 2028)

Le taux d'équipement des Yvelines (nombre de places) reste inférieur au national. Près de 4 000 personnes sont en attente de solutions complémentaires.

Face à ce constat, le Département a voté la création de 454 places pour adultes sur 5 ans, représentant un coût de fonctionnement complémentaire de 10 M€ (l'offre pour les enfants en situation de handicap dépendant essentiellement de l'État). Cette programmation répond à 5 objectifs :

- Réaffirmer la priorisation des Yvelinois et des jeunes en amendements CRETON
- Favoriser la création de places dans les établissements existants
- Développer les unités pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)
- Expérimenter de nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement (équipe mobile PH)
- Favoriser l'inclusion et le maintien à domicile des personnes en situation de handicap, grâce à l'habitat inclusif



© istock

CHIFFRES CLÉS

**Plus de 12 000 places pour les seniors
(150 structures)**

**Près de 3 400 places pour les personnes
en situation de handicap (86 structures)**

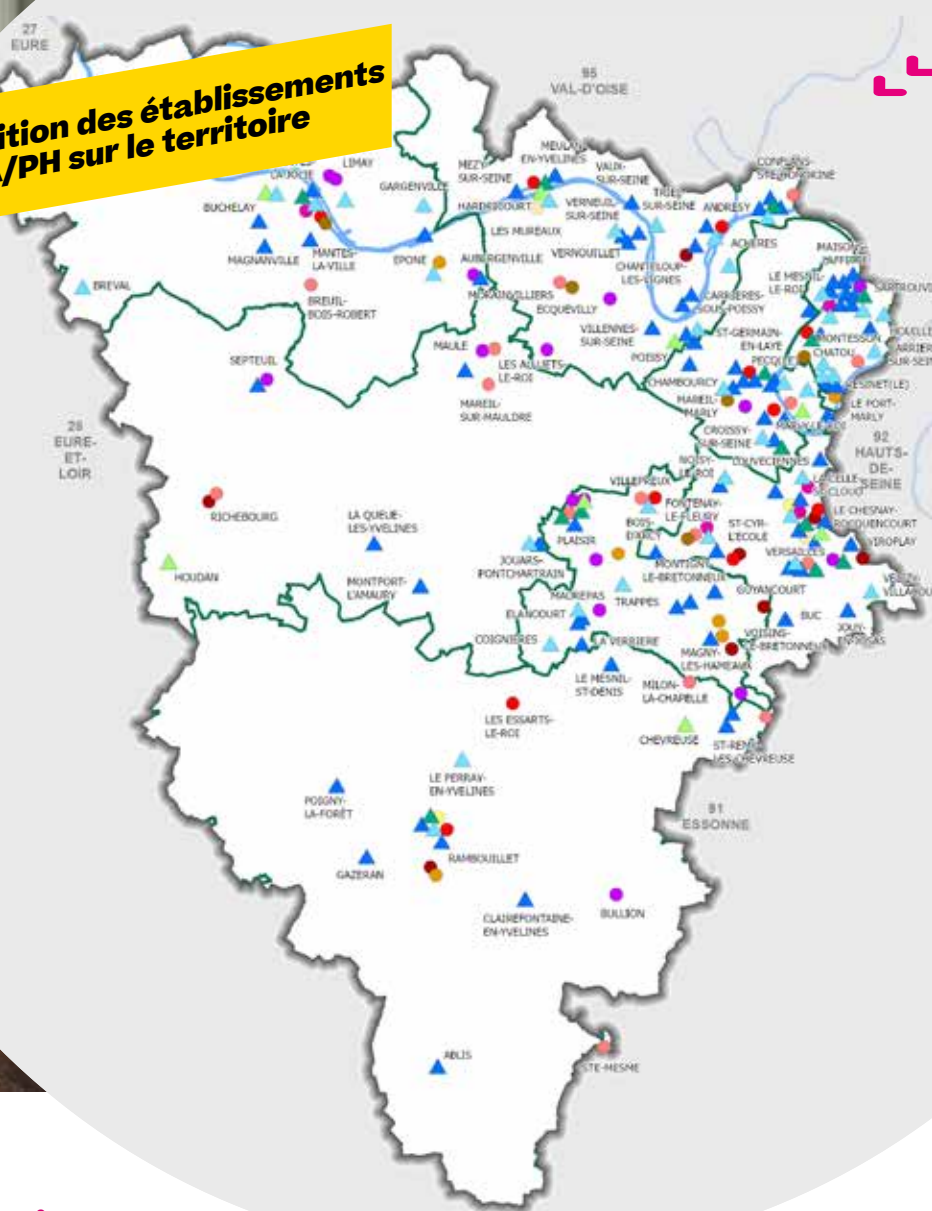
**185 SAAD (Services d'aide
et d'accompagnement à domicile)**

**5 800 décisions pour les prises en charge
en établissement (APA E, ASH)**

**12 000 bénéficiaires d'une aide
financière du Département
en établissement, dont
8 000 bénéficiaires de l'APA E**



Répartition des établissements PA/PH sur le territoire



Plan pluriannuel de restructuration de l'offre en établissements sociaux et médico-sociaux

Le Département poursuit la modernisation et la diversification des structures sur son territoire, notamment :

- Reconstruction et délocalisation de l'EHPAD « la Mésangerie », à Maule, de 98 places dont la création d'une UPHV de 14 places.
- Restructuration de l'Unité de Soins Longue Durée (USLD) rattachée à l'Hôpital du Vésinet, accueillant 32 personnes en perte d'autonomie durable.
- À venir :
 - Ouverture d'un nouvel EHPAD à Ablis avec transfert de gestion du secteur public au secteur associatif
 - Reconstruction de la Résidence Autonomie d'ARPAVIE à Mantes-la-Jolie
 - Reconstruction de l'EHPAD Les Aulnettes à Fontenay-le-Fleury
 - Restructuration de l'EHPAD Léopold Bellan à Magnanville
 - Reconstruction du FAM et du foyer de vie de la Fondation Anne de Gaulle à Montigny-le-Bretonneux

Les types d'établissements

- pour personnes âgées	- pour adultes handicapés
▲ EHPAD	● CAMSP
▲ CAJ	● SAS
▲ USLD	● SAMSAH
▲ Résidences autonomie	● FV
	● FH
	● CAJ
	● SAVS
	● FAM
	● PAT
	■ Limite de PAT

Habitat inclusif : ouverture des 1^{res} places

Le Département poursuit le développement de l'habitat inclusif sur son territoire. Au début de l'année 2023, 12 habitats inclusifs sont ouverts ou doivent ouvrir :

- 4 habitats inclusifs pour 46 personnes âgées
- 8 habitats inclusifs pour 68 personnes en situation de handicap

Au total, d'ici 2025, 25 habitats inclusifs, financés par l'aide à la vie partagée, verront le jour sur le territoire yvelinois. Ils bénéficieront à 246 personnes âgées et/ou en situation de handicap. 104 places seront dédiées aux personnes en situation de handicap vieillissantes, au sein d'EHPAD et de résidences autonomies (expérimentation).

FOCUS DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

1

L'AgorHa de la Fondation Anne De Gaulle

Cette plateforme d'hébergement de 100 places couplée à une Équipe Mobile d'Appui aux Parcours des Personnes Handicapées Vieillissantes doit voir le jour en 2024, sur le site de Montigny-le-Bretonneux. Les foyers d'accueil médicalisé et de vie situés à Versailles et Milon La Chapelle vont être délocalisés et reconstruits sur ce site.



Innovant, « AgorHa » sera le premier village inclusif dédié au handicap cognitif et regroupera :

- un établissement médico-social de 100 places d'hébergement ;
- l'un des tout premiers « living lab médico-social » (laboratoire d'innovation) consacré à la déficience intellectuelle en France, dont l'objectif est de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages inédits.

Déployé tout au long de l'année 2022, Inno ESMS permet d'améliorer :

- le bien-être des résidents, en favorisant notamment le lien social et la stimulation cognitive, en contact avec leurs proches et leurs familles ;
- l'aisance et la qualité de travail des professionnels.

2

INNO ESMS

La première vague de la crise sanitaire a engendré un isolement social des résidents en établissements et services médico-sociaux. Le département des Yvelines et l'Agence AutonomY ont souhaité réagir en lançant le projet Inno ESMS. Il vise à maintenir le lien social et la stimulation cognitive des résidents des établissements partenaires, en proposant des outils de téléconsultation.



Inno ESMS a remporté la médaille de bronze, catégorie « Services aux personnes » du Prix Territoria 2022.



PARTIE 4 **DES ÉVOLUTIONS** **POUR UNE** **MEILLEURE QUALITÉ** **DE SERVICE**

ADAPTER LES SERVICES ET LES OUTILS AUX BESOINS DES USAGERS

- Déploiement d'Allô Autonomie
- Création d'espaces numériques au sein des PAT
- Garantir l'accessibilité avec ACCEO et PICTO ACCESS

P 28

FOCUS - LES INDICATEURS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE SERVICE

- Des délais de traitement des demandes raccourcis
- Enquête de satisfaction MDPH : des résultats positifs
- Une progression des décisions sans limitation de durée (SLD)

P 29

ADAPTER LES SERVICES ET LES OUTILS AUX BESOINS DES USAGERS

Le Département a priorisé en 2022 la réduction des délais de traitement des demandes et la simplification des démarches en modernisant les outils et services pour améliorer la qualité et l'accessibilité du service rendu aux usagers.

Déploiement d'Allô Autonomie



Ce numéro vert unique **0 801 801 100** (appel gratuit) est accessible

pour toutes les questions liées aux droits et demandes des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il offre une meilleure réactivité, écoute et une meilleure orientation. Allô Autonomie (0 801 801 100) est devenu le numéro unique des Pôles Autonomie Territoriaux. **52 000 appels ont été pris en charge en 2022 avec un taux de décroché au premier appel de 88 %.**



Création d'espaces numériques au sein des PAT

Afin de permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de réaliser toutes leurs démarches en ligne (création de dossier, consultation de l'avancée de la demande, accès aux documents), le Département crée des espaces numériques au sein des Pôles autonomie territoriaux. Les premiers PAT bénéficiant de ces espaces sont ceux de

Mantes-la-Jolie (PAT Seine Aval Antenne Ouest), du Chesnay (PAT Grand Versailles) et de Rambouillet (PAT Terres d'Yvelines Antenne Sud). Le Département propose ainsi une offre autonomie connectée pour chaque usager :

- Demandes MDPH en ligne,
- ViaTrajectoire,
- Portail Carte mobilité inclusion (CMI).

Garantir l'accessibilité

ACCEO POUR LES PERSONNES MALENTENDANTES
Gratuit pour les usagers, les agents des PAT se connectent à ACCEO pro et un opérateur d'ACCEO intervient en face à face pour traduire en sous-titre, en langage des signes...

PICTO ACCESS
Une information unique, fiable, homogène pour les services du département des Yvelines. Fin 2022, 50 sites solidarité (Établissements Recevant du Public) du Département diagnostiqués, permettant de renseigner les usagers en amont



d'une visite sur : le niveau d'accessibilité de l'accueil, le bâti, les aménagements intérieurs et services disponibles.

A	B	C	B
C	A	B	A

FOCUS LES INDICATEURS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE SERVICE



1 Des délais de traitement des demandes raccourcis

Grâce à la mobilisation quotidienne des équipes du Département au service des usagers, les délais de traitement des demandes des personnes âgées et/ou en situation de handicap diminuent

dans les Yvelines et ce, alors même que le volume d'activité augmente. Ils sont inférieurs d'un mois et demi à la moyenne nationale.



Il faut en moyenne 105 jours entre le dépôt d'un dossier complet et la notification de la décision (contre 123 jours en 2021) :

105 jours
pour la MDPH
hors PCH

193 jours
pour la PCH

44 jours
pour l'APA
à domicile



2 Enquête de satisfaction MDPH : des résultats positifs



74 % d'usagers MDPH sont satisfaits dans les Yvelines, soit 9 points de plus qu'au niveau national.

Les points saillants de cette enquête mettent en exergue :

- des professionnels accueillants, à l'écoute,
- une plus grande satisfaction des usagers concernant les délais de traitement des demandes.

Principaux motifs de satisfaction dans les Yvelines :

- Recherches d'informations : 83 % (60 % au national)
- Emploi : 75 % (67 % au national)
- Parcours scolaire : 75 % (51 % au national)
- Carte mobilité inclusion : 72 % (65 % au national)

Principaux motifs d'insatisfaction dans les Yvelines :

- Places en établissement : 68 % (43 % au national)
- Aides financières : 67 % (43 % au national)

Les résultats de cette enquête sont en cohérence avec un autre indicateur qu'est le nombre de recours amiables. On en compte 2200 en 2022, soit 1,8 % des décisions et une baisse de 14 % par rapport à 2021.

3 Une progression des décisions sans limitation de durée (SLD)

Les décisions sans limitation de durée (SLD) permettent aux usagers de ne pas redéposer de demande administrative trop régulièrement, mais uniquement de faire réévaluer leurs droits si nécessaire.

Elles sont en constante progression et concernent

51 % des décisions éligibles fin 2022 dont :

- 60 % pour l'AAH,
- 57 % pour les CMI invalidité,
- 45 % des décisions RQTH.



PARTIE 5

BILAN ET PERSPECTIVES 2023



« Seuls, nous
pouvons faire
si peu. Ensemble
nous pouvons faire
tellement
de choses. »

HELEN KELLER

BILAN ET PERSPECTIVES 2023

Le Département des Yvelines (et sa Direction de l'autonomie) poursuit les travaux lancés sur trois axes prioritaires en se démarquant par son volontarisme et son ambition.

1 Favoriser les parcours à domicile en soutenant les dispositifs et services d'aide à domicile



Le Département a créé l'Agence AutonomY dont les missions s'inscrivent dans le besoin de répondre à l'aspiration massive des personnes de vivre au sein de leur domicile en toute sécurité. De premières actions concernent notamment le soutien à

l'adaptation des logements pour les usagers et la sécurisation des parcours.

L'amélioration de la qualité d'intervention et de prise en charge des usagers au sein des services d'aide à domicile est également un enjeu majeur. Des financements nouveaux et complémentaires ont été lancés avec un tarif plancher des prestations individuelles et une dotation complémentaire (CPOM). En lien avec la CNSA

Le Département se mobilise autour de la démarche Ville Amie des Aînés afin que tous les acteurs et partenaires, et en particulier les communes, partenaires privilégiés de proximité, puissent agir pour faire face au défi du vieillissement de la population.

2 Proposer des solutions d'hébergements adaptés, rénovés et de qualité

La création d'un observatoire des besoins a démontré que près de 3 800 personnes en situation de handicap sont en attente de solutions. Le Département joue pleinement son rôle de remontée des besoins auprès de l'État dont la contribution a été de nombreuses fois demandée. Il a été décidé sans attendre de programmer des extensions de places et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

Plus globalement, l'adaptation des hébergements et services pour les seniors et personnes en situation de handicap nécessite une nouvelle politique de financement des investissements nécessaires qui ont conduit sur 2022 à un appel à projet sur l'habitat inclusif, des investissements importants pour la reconstruction et la modernisation de 5 structures incluant une unité pour personnes en situation de handicap vieillissantes.

Le Département s'implique également dans une dynamique transversale d'adaptation de la société au vieillissement. Il engage un plan sénior sur tout le territoire et s'implique, par le biais de sa Direction des sports, pour que les Yvelines soient labellisées "Collectivité hôte" des JOP de Paris 2024, dans un héritage des Jeux Olympiques vers les plus fragiles.

3 Garantir et améliorer les délais et la qualité de service sur l'ensemble de la chaîne des prestations offertes aux Yvelinois



Apporter aux usagers une information rapide, qualitative, au plus près de chez eux est un axe majeur de la politique de la DA MDA.

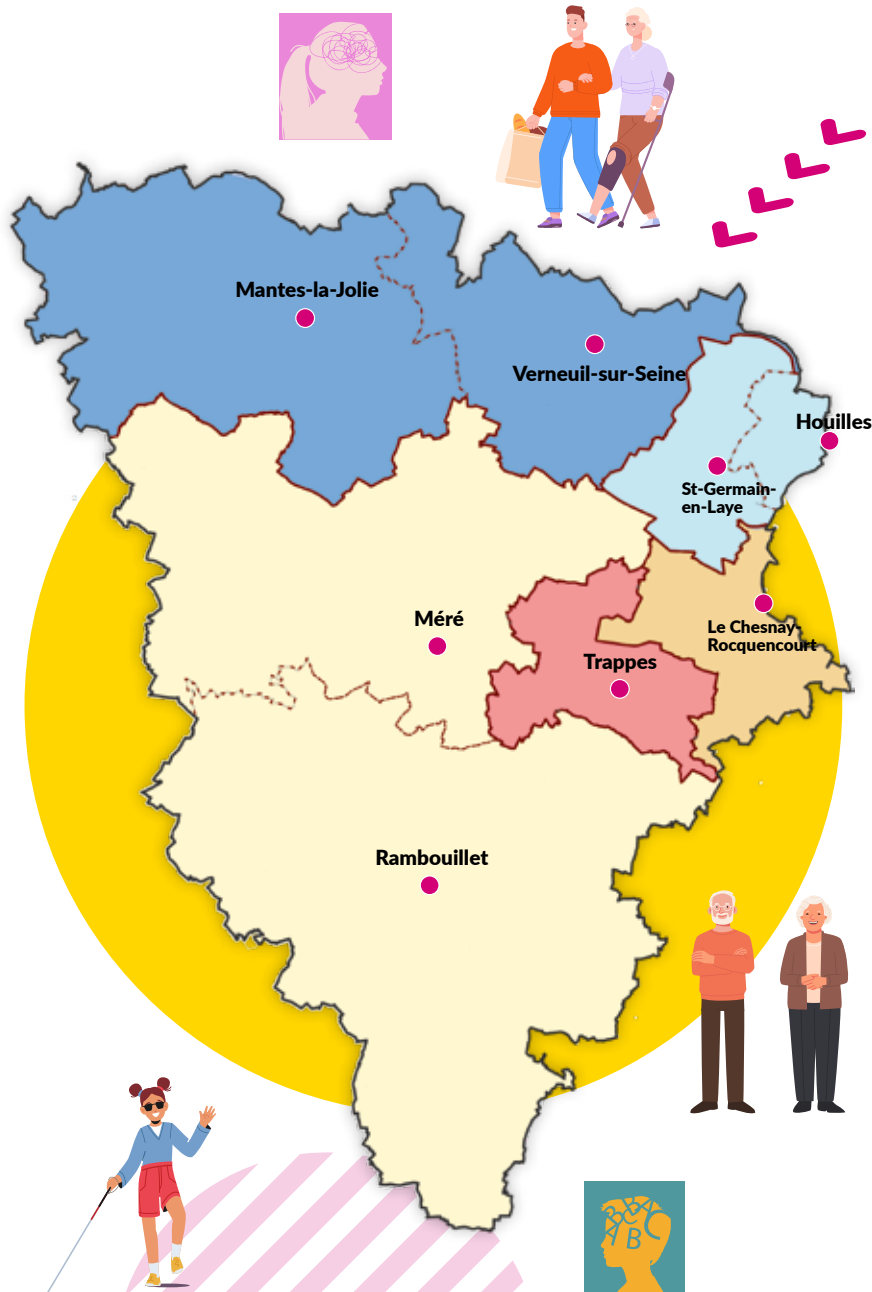
Dans la continuité des actions menées et plébiscitées par les usagers, les délais de traitement et la qualité des réponses continuent de s'améliorer.

Donner accès à de nouveaux téléservices, améliorer la communication et la compréhension des décisions, augmenter la part des décisions sans limitation de durée, restent des objectifs majeurs pour lesquels l'ensemble des agents de la DA MDA et des PAT travaillent.



Les coordonnées des Pôles Autonomie Territoriaux

**NOS HORAIRES CHANGENT
EN 2023. PRENEZ CONTACT
AVANT DE VOUS DÉPLACER.**



Localisations et délimitations des PAT

 Seine Aval	 Grand Versailles
 Boucle de Seine	 Saint-Quentin
	 Terres d'Yvelines

SEINE AVAL /MAYA ALDS

- **Antenne est**
seineaval-est@mda.yvelines.fr
5, Grande Rue
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Antenne ouest**
seineaval-ouest@mda.yvelines.fr
1, rue de la Somme
78200 MANTES-LA-JOLIE

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 16h
Le vendredi de 9h à 12h
à VERNEUIL-SUR-SEINE
et de 14h à 16h
à MANTES-LA-JOLIE

BOUCLE DE SEINE /GCSMS Boucle de Seine

- **Antenne est**
boclesdeseine-est@mda.yvelines.fr
44, rue Gambetta
78800 HOUILLES
- **Antenne ouest**
boclesdeseine-ouest@mda.yvelines.fr
9, rue Armagis
78100 SAINT-GERMAIN-EN LAYE

Lundi, mercredi, jeudi : 9h à 11h et 13h30 à 16h
Le mardi de 13h30 à 16h / Le vendredi de 9h
à 11h et 13h30 à 15h

GRAND VERSAILLES/COGITEY

grandversailles@mda.yvelines.fr
18, avenue Dutartre
78150 LE CHESNAY- ROCQUENCOURT
Du lundi au jeudi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 13h30 à 16h30

SAINT QUENTIN/COGITEY

saintquentin@mda.yvelines.fr
28, rue Roger Hennequin
78190 TRAPPES
Du lundi au vendredi de 9h à 17h

TERRES D'YVELINES/ICSY

- **Antenne sud**
sudyvelines@mda.yvelines.fr
26, rue Pasteur
78120 RAMBOUILLET
- **Antenne centre**
centre-yvelines@mda.yvelines.fr
ZI Nord Est - 3, rue de la Châsière
78490 MERE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h45 à 16h30

Contacts utiles



**Pour contacter
la DA MDA**

**Allô Autonomie
0801 801 100**

**Accueil téléphonique du lundi
au jeudi de 8h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 16h30
autonomie78@yvelines.fr**

Demandes MDPH

MDPH Yvelines

MDPH EN LIGNE

**[mdphenligne.cnsa.fr/
mdph/78](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78)**



OU PAR COURRIER

MDPH 78

TSA 60100

78539 BUC CEDEX

Demandes APA

PAR COURRIER

APA

**Conseil départemental
des Yvelines
Pôle Gestion et
Contrôle des Aides
2, place André Mignot
78012 VERSAILLES CEDEX**



AUTRES CONTACTS



**78-92.fr
yvelines.fr
yvelines-infos.fr**



**Les vidéos autonomie
sont disponibles
sur la chaîne YouTube du
Département :
bit.ly/autonomie78**



**Accueil Hôtel du Département :
01 39 07 78 78**

**Allô PMI :
01 30 836 100**

**Allô Solidarités :
01 30 836 836**

**Allô Planification Familiale :
01 30 836 121**

**Rapport d'activité de la Direction de l'Autonomie Maison
Départementale de l'Autonomie - 2 place André Mignot,
78000 VERSAILLES - tél : 0 801 801 100 - La DA MDA remercie
l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce
rapport. Photos : Nicolas Duprey, Conseil départemental des Yvelines
(sauf mentions contraires). Conception graphique et mise en pages :
agence [scoopcommunication](http://scoopcommunication.fr) - Impression : IMPRIMEA**

GLOSSAIRE



De AAH à AVPF

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
ACTP : Allocation Compensatrice « Tierce personne »
AEEH : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé
AEHT : Allocation Exceptionnelle pour l'Hébergement Temporaire
AERD : Allocation Exceptionnelle pour le Retour à Domicile
AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
AHEH : Aide Humaine aux Élèves Handicapés
AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (E : établissement et D : domicile)
ARS : Agence Régionale de Santé
ASH : Allocation Sociale Hébergement
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
AVP : Aide à la Vie Partagée
AVPF : Assurance Vieillesse du Parent au Foyer

De CAF à CRP

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAJ : Centre Animation Jeunesse
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CD : Conseil Départemental
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination
CMI : Carte Mobilité Inclusion
CMP : Centre Médico-Pédagogique
CMPP : Centre Médico-

Psycho-Pédagogique
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNSA : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie
COMEX : COMmission EXécutive
CORESP : Commissions de Répartition des Situations Prioritaires
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPO : Centre de Pré Orientation
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPR : Complément de Ressources
CRP : Centre de Reclassement Professionnel

De DA MDA à DOP

DA MDA : Direction Autonomie – Maison Départementale de l'Autonomie
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DIH : Dispositif Intégré Handicap
DI-TSA : Dispositif Intégré pour la fluidité des parcours des personnes avec Troubles du Spectre Autistique
DOP : Dispositif d'Orientation Permanent

De EA à ETP

EA : Entreprise Adaptée ou Emploi Accompagné
ED : Entretien téléphonique

à Distance

EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMS : Établissement Médico-Social
EP : Équipe Pluridisciplinaire
EPSR : Équipe de Préparation et de Suite de Reclassement
EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ERSH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des élèves Handicapés
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS : Établissements et Services Médico-Sociaux
ETP : Équivalent Temps Plein

De FALC à GOS

FALC : Facile à Lire et à Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FDCH : Fonds Départemental de Compensation du Handicap
FV : Foyer de Vie
GEVA : Guide d'ÉVALUATION des besoins de compensation des personnes handicapées
GEVA-sco : Guide d'ÉVALUATION des besoins de compensation en matière de SCOLARISATION
GIP : Groupe d'Intérêt Public
GIR : Groupe Iso Ressources,





détermine le niveau de perte d'autonomie d'une personne, avec une graduation en pyramide inversée de 6 niveaux, le niveau 6 correspondant au niveau de dépendance le moindre
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse

De IEM à LSF

IEM : Institut d'Éducation Motrice
IES : Institut d'Éducation Sensorielle
IME : Institut Médico-Educatif
IMP : Institut Médico-Pédagogique
IMPRO : Institut Médico-Professionnel
ISPC : Institut du Sport Para Connecté
ITEP : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
LPC : Langage Parlé Complété
LSF : Langue des Signes Française

De MAS à MVA

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins (Autonomie)
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social
MLI : Mission Locale d'Insertion
MPI : Majoration Parent Isolé
MISP : Mise En Situation Professionnelle En Etablissement Et Service D'aide Par Le Travail
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MPA : Matériel Pédagogique Adapté

MTP : Majoration Tierce Personne
MVA : Majoration Vie Autonome

De ORP à PPS

ORP : Orientation Professionnelle
QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
PA : Personne Âgée
PAM : Pour Aider à la Mobilité (transport à la demande)
PAG : Plan d'Accompagnement Global
PASA : Pôles d'Activités et de Soins Adaptés
PAT : Pôle Autonomie Territoriale
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PCPE : Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées
PDITH : Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PFR : Plateforme d'Accompagnement et de Répit des aidants
PGCA : Pôle Gestion et Contrôle des Aides
PH : Personne en situation de Handicap
PHV : Personne Handicapée Vieillesse
PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement localisé
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPC : Plan Personnalisé de Compensation
PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

De RAPT à SSIAD

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés
RH : Ressources Humaines
RQTH : Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé
RSA : Revenu de Solidarité Active
RV : Rendez-Vous
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire
SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SLD : Sans Limitation de Durée
SSAID : Service de Soins et d'Aide Infirmiers à Domicile
SSEFIS : Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire
SSIAD : Service de Soins Infirmier à Domicile

De TA à YES

TA : Tribunal Administratif
TAD : Territoire d'Action Départementale
TJ : Tribunal Judiciaire (Versailles et Paris)
TSA : Troubles du Spectre Autistique
UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
UEROS : Unités d'Évaluation et de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Professionnelle
ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillesse
USLD : Unité de Soins Longue Durée
VAD : Visite à Domicile
YES : Yvelines Étudiants Seniors



Yvelines
Le Département